

ABONNEMENT.
 Un an, 30 fr.
 Six mois, 18
 Trois mois, 10

Poste :
 Un an, 33 fr.
 Six mois, 20
 Trois mois, 13

On s'abonne :
 chez tous les Libraires et chez
 M. DONGREL et BULLIER, 22,
 Place de la Bourse, 22;
 A. EWIG,
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne, 20 c.
 Réclames, 30
 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas.
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 chez M. HAYAS-LAPITE et Co,
 Place de la Bourse, 9.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, le 28 Juin 1879.

Chronique générale.

Malgré tous les obstacles, la pétitionnement atteint aujourd'hui plus de un million; six cent mille signatures. Et même, si, pour nous conformer à la manière dont M. Spuller a groupé ses chiffres relativement à la pétition Macé, nous ajoutons à la somme que nous venons d'indiquer celle des signatures obtenues en 1878-79, contre l'instruction obligatoire et laïque, nous arriverions à plus de deux millions quatre cent soixante-dix-sept mille signatures.

Nos adversaires trouvent-ils que ce chiffre ne vaut pas la peine qu'on en parle? Le Conseil municipal de Paris a adopté une proposition tendant à demander au gouvernement de fixer au 14 juillet la date d'une fête nationale.

Pêce radicale, dimanche soir, à Versailles. Les républicains, présidés par M. H. Brisson, en l'absence de M. Gambetta, célébraient l'anniversaire de Hoche. A cette occasion il y a eu banquet, toast et discours. Voici la conclusion de la harangue de M. Brisson.

« Le gouvernement aura donné toutes les satisfactions légitimes aux désirs de la démocratie. Héritiers des temps héroïques de Hoche, nous devons faire honneur à cet héritage. Il nous faut un gouvernement résolu, décidé à ressaisir les droits de l'Etat et à reprendre pacifiquement en France l'œuvre de la Révolution française!

Je bois à Hoche et à la Révolution! (Applaudissements.)

Je bois à la Révolution! Voilà toute la théorie républicaine en trois mots: et, comme commentaire, la foule qui suivait, le soir, la retraite aux flambeaux, chantait le *Chant du Départ*.

« Lan prochain, nous aurons le Carmagnole. »

L'idée de garder la possession du palais de Luxembourg a gagné beaucoup de terrain parmi les membres du conseil municipal de Paris, qui prétendent aujourd'hui que possession vaut titre, et que les mandataires du peuple parisien n'ont rien à céder au Sénat qui n'est pas issu du suffrage universel.

C'est avec cet argument que nos édiles vont plaquer la lutte avec les pères conscrits de la Chambre haute et se proposent comme ils le disent hier, de leur faire voir du chemin.

Nous apprenons d'une source parfaitement certaine que le Président de la République, qui devait donner un grand dîner officiel, avant la clôture de la session des Chambres, a résolu, par un sentiment de convenance, que les gens honnêtes de tous les partis, approuveront sans difficulté, d'accepter ses invitations à une date plus éloignée.

A l'occasion de la mort du prince Louis Napoléon, la cour de Madrid a pris le deuil pour quatorze jours.

La cour de Rome vient également de prendre le deuil pour dix jours.

On annonce que le général de Gallifet serait très-prochainement appelé à d'autres fonctions que celles qu'il occupe aujourd'hui, et que son commandement militaire a été offert au général Grévy.

On nous rapporte que, dans un conciliabule qui eut lieu entre orléanistes, il y a deux ou trois jours, un député du centre droit se plaignit assez amèrement de l'attitude du comte de Paris, disant que, dans les circonstances actuelles, il ne fallait laisser s'affaiblir aucune des forces conservatrices.

Cet honorable représentant ajouta qu'il ne comprenait pas qu'on eût laissé disparaître un journal dont l'influence pouvait être très-salutaire, le *Journal de Paris*, et il a accusé la tendance d'un certain nombre de ses collègues à se retirer de la lutte.

« Il ne suffit pas de voter, disait-il, contre les projets révolutionnaires, il faut ne pas se désintéresser de la propagande conservatrice. »

Or, si nos chefs nous abandonnent à nous-mêmes, que pouvons-nous faire? On dit que nous sommes des soldats sans généraux, que nous n'avons pas de programme, pas de but, et c'est là ce qui fait la plus grande force de la Révolution.

Plusieurs de nos lecteurs, dit l'*Estafette*, nous ont fait part de leur étonnement d'avoir vu, dans la dernière lettre de notre correspondant de Chislehurst, celui-ci s'être fait l'écho d'un bruit d'après lequel toutes les précautions avaient été prises, lors du départ du Prince, pour procéder à son embaumement s'il venait à mourir.

Il n'y a rien qui doive étonner, surtout si l'on songe à la froide prévoyance des Anglais. Leurs journaux nous ont appris que de semblables précautions avaient été prises pour les officiers généraux. Rien d'étonnant à ce qu'on ait agi de même pour le Prince impérial.

On ignore, du reste, que la majeure partie des Anglais, avant de monter en wagon, prend, avec son billet, un ticket d'assurance, en vue des accidents qui pourraient lui arriver en route?

On prétend que le *Petit Moniteur* ayant accusé de lâcheté les officiers anglais qui ont laissé le Prince impérial aux prises avec les Zouaves, une réunion d'officiers de l'armée britannique, présents à Paris aurait résolu de demander satisfaction à M. Dalloz.

Le maréchal de Mac-Mahon et M. la duc de Magenta ont adressé une lettre de condoléance des plus émus à S. M. l'Impératrice.

Cette lettre a été emportée à Londres, mardi par un ancien ministre de l'Empire, M. Pinard.

Etranger.

Chislehurst, 26 juin.
 L'impératrice Eugénie a reçu, cette après-midi, une dépêche de sa mère, la comtesse douairière de Montijo; mais, avant d'en avoir fini la lecture, elle est tombée dans un paroxysme de douleur qui dure encore, et qui cause une grande inquiétude à son entourage.

Londres, 26 juin, soir.
 Grâce à un narcotique puissant, l'impératrice a dormi la nuit passée. Elle a pris une tasse de chocolat.
 Ce matin, le duc de Bassano lui a remis deux lettres du Prince impérial écrites quatre jours avant sa mort. Ce sont probablement les dernières qu'il ait écrites.

L'impératrice était couchée, elle s'est emparée fiévreusement de ces lettres, mais n'ayant pas le courage de les déchiffrer, elle les mit sous son oreiller. Ce soir encore, on n'a pas osé lui demander si elle les avait lues.
 M. Piétri est arrivé avec le prince Charles Bonaparte, frère du cardinal.

Dépêche de Chislehurst, 26 juin, soir.
 « C'est épouvantable! Le bruit court ici que Sa Majesté l'Impératrice serait atteinte du tétanos. Elle souffre le martyre. »

Voici une dépêche d'hier soir, plus rassurante:
 Chislehurst, 27 juin.
 L'impératrice a pris un peu plus de nourriture depuis hier. L'amélioration semble s'annoncer.

MM. Piétri et Rouher sont actuellement en conférence avec l'impératrice.
 On a ouvert le coffret du Prince et on a pris connaissance du testament qui ne renferme que des dispositions relatives à la fortune personnelle du Prince, et quelques considérations sur l'état du parti bonapartiste. Il ne traite pas la question d'hérédité.

ITALIE. — On écrit de Rome, 26 juin, que l'état de santé du roi devient de plus en plus grave. Il est positif que Sa Majesté ira à l'île de Madère. Le prince de Carignan aura la régence.

PRUSSE. — Une ordonnance du comte Stillfried, grand-maître des cérémonies, publié par le journal officiel, prescrit que la cour de Prusse portera jusqu'au 30 juin le deuil du prince Louis-Napoléon, fils de feu l'empereur Napoléon III.

AUTRICHE. — Une nouvelle difficulté s'élève. La Grèce persiste à réclamer Janina. L'Allemagne et l'Italie accèdent à cette demande appuyée par la France. Le comte Andrassy vient de réunir le conseil des ministres, dans le but de lui faire part des instructions qu'il a envoyées à l'ambassadeur autrichien à Constantinople. Elles sont d'ailleurs *ad referendum*.

HOLLANDE. — Les funérailles du prince d'Orange ont eu lieu, avant-hier jeudi, à La Haye.
 Le cortège a quitté à onze heures le palais de la présidence.

Le roi, les princes Alexandre et Frédéric, le grand-duc de Saxe-Weimar, le roi des Belges, le prince Waldeck, la grande-duchesse de Nassau et les grands dignitaires suivaient le corbillard.

Le cercueil était couvert d'innombrables fleurs et de couronnes offertes par la reine, la princesse Henri, le prince Alexandre et l'impératrice Eugénie.
 Une foule immense et respectueuse se tenait sur le passage du cortège.
 La cérémonie a été très-imposante.

Le Caire, 26 juin, soir.
 Ismail-Pacha vient d'abdiquer et son fils Tewfik a été immédiatement proclamé khédivé. Son avènement a été salué en présence du corps diplomatique.

Chronique militaire.

M. le général Gresley, ministre de la guerre a communiqué à la commission chargée d'examiner la proposition de M. Laisant sur le service militaire, le projet de loi qu'il a élaboré.

On sait que M. Laisant propose la suppression du volontariat d'un an et la réduction du service militaire obligatoire à trois années.

D'après le projet du ministre de la guerre, le volontariat, tel qu'il existe actuellement, serait modifié, en ce sens qu'on ne payerait plus la prime de 4,500 fr. qui donne droit à ne servir qu'une année.

On admettrait chaque année 5,000 jeunes gens à subir deux séries d'examen: la première au bout de six mois, la seconde au bout de l'année et à l'issue desquelles ceux qui y auraient satisfait seraient exonérés du reste de leur service et placés dans la réserve de l'armée active.

Ces 5,000 jeunes gens comprendraient les 2,500 diplômés qu'il y a chaque année (bacheliers ès-lettres ou ès-sciences ou grades équivalents) qui seraient admis de droit à ces deux examens semestriels et de 2,500 autres jeunes gens qui, dans chaque département, seraient choisis en nombre égal à celui des diplômés, et qui, après examen devant une commission spéciale, siégeant à la préfecture, seraient admis comme les diplômés à subir le double examen semestriel.

Ces jeunes gens seraient appelés, après leur sortie du service actif, à faire leurs 28 jours comme réservistes et pourraient être enfin nommés officiers de réserve.

Ce projet, en supprimant la prime de 4,500 fr. qui rendait le service d'un an impossible à tous, tout en réservant les intérêts d'une bonne organisation militaire, n'a pas été trouvé suffisamment démocratique par la commission. Elle a trouvé qu'il résignait à un trop petit nombre de jeunes gens la possibilité de ne faire qu'une année de service. La commission voudrait que tous ceux qui justifieraient d'une instruction militaire suffisante ne fissent qu'une année de service. Si cette théorie était admise, ce serait la ruine de l'armée.

Il paraît néanmoins que M. le général Gresley a promis de remanier son projet avant de le déposer sur le bureau de la Chambre.

LE VOLONTARIAT D'UN AN.
 Le ministre de la guerre vient d'adresser de nouvelles instructions au sujet des enga-

gements conditionnels d'un an pour cette année.

L'état indiquant le nombre des demandes reçues dans chaque département devra être adressé au ministère de la guerre le 31 août. Les examens imposés par la loi à tous les candidats qui n'ont aucun titre universitaire ou aucun certificat d'études, commenceront le 4 septembre dans toute la France. L'épreuve écrite, consistant en une dictée dont le texte sera envoyé du ministère de la guerre aura lieu au jour ci-dessus indiqué, à dix heures du matin.

Le ministre renouvelle les recommandations qui ont été faites les années précédentes au sujet de la sévérité avec laquelle les examinateurs doivent noter les candidats, mais il est à craindre que ce ne soit en vain, la composition même des jurys d'examen rendant cette sévérité presque impossible.

Les examens devront être terminés de façon que le ministère de la guerre ait, le 4^{er} octobre au plus tard, l'état indiquant pour chaque département la répartition des jeunes gens d'après le nombre des points qu'ils auront obtenus. Les commissions chargées d'examiner les candidats sous le rapport de leurs connaissances en équitation, fonctionneront du 1^{er} juillet au 30 août. Il sera procédé au choix des corps de troupe par la voie du tirage au sort.

Le montant de la somme à verser reste fixé à 4,500 fr. Le versement devra en être effectué du 15 octobre au 5 novembre. L'exemption de ce paiement ne pourra être accordée qu'aux jeunes gens ayant obtenu de 51 à 60 points à la suite de leurs examens, le nombre de 60 points étant le maximum que puissent atteindre les candidats.

Les engagements seront reçus du 15 octobre au 5 novembre. La mise en route aura lieu le 8 novembre.

Des instructions ultérieures feront connaître la répartition des engagements conditionnels d'un an entre les différents corps de troupe qui seront désignés pour les recevoir cette année.

LES PRIX DE TIR DANS L'ARMÉE.

Désormais, les prix de tir accordés aux sous-officiers, caporaux et soldats d'infanterie, seront de deux sortes : prix de tir de l'année et prix donnés au concours.

Les prix de tir de l'année consisteront, pour un régiment d'infanterie, en un cor de chasse en argent doré avec épinglette et chaîne en argent, donné comme premier prix, et en trente-six cors de chasse brodés en or, placés sur la manche gauche de la tunique et de la capote, répartis entre les trente-six tireurs ayant obtenu les meilleurs résultats dans les exercices de tir individuels de l'année.

Les prix de concours seront accordés tous les ans à la suite du concours. Un cor de chasse en argent doré avec épinglette en argent comme premier prix du concours, et neuf cors de chasse avec épinglette et chaîne, le tout en argent, seront donnés aux tireurs qui auront montré le plus d'adresse dans ce concours. Tous les tireurs de première classe pourront y prendre part.

Ces récompenses ne seront plus accordées désormais aux sergents-majors et adjudants qui font usage du revolver.

La revue des troupes du gouvernement militaire de Paris sera passée, le dimanche 13 juillet, à deux heures, sur le terrain de courses de Longchamps, par M. le général Aymard, gouverneur militaire de Paris, en présence de M. Jules Grévy, président de la République.

Cette solennité militaire réunira : 49 bataillons d'infanterie ; 39 escadrons de cavalerie ; 16 batteries d'artillerie.

L'ensemble des troupes présentes à la revue comprendra environ 46,000 fantassins ; 4,000 cavaliers ; 96 pièces attelées.

Le maréchal de Mac-Mahon assistera-t-il à la revue ?

C'est une question qui cause une certaine préoccupation dans les milieux militaires et officiels. Le Président de la République a fait faire auprès du maréchal une démarche afin d'obtenir sa présence à cette solennité ; ce dernier n'a pas encore répondu. Il souhaiterait, paraît-il, qu'on déterminât la place qu'il occuperait.

Militairement parlant, n'étant investi d'aucun commandement, il ne pourrait, quoique maréchal de France, que figurer avec le maréchal Canrobert dans l'état-major du général Aymard, gouverneur de Paris.

des gens qui trouvent que la place est trop modeste pour un ancien Président de la République.

On cherche sous quelle forme on pourrait lui créer une place à part.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Concours d'animaux et Exposition d'instruments d'agriculture, le dimanche 13 juillet 1879, à Saumur, place du Roi-René.

Le concours d'animaux domestiques du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur aura lieu en cette ville, place du Roi-René, quartier des Ponts, entre le pont Napoléon et la rue Nationale, le dimanche 13 juillet prochain, à une heure de l'après-midi.

Trente-huit primes et quinze médailles sont offertes par la ville de Saumur (aux frais des contribuables), savoir :

Espèce chevaline, 18 primes et 7 médailles ; espèce bovine, 15 primes et 6 médailles ; espèce porcine, 5 primes et 2 médailles.

Il sera aussi décerné 4 primes pour les volailles de toute espèce et 3 primes pour les beurres et fromages.

La Société industrielle d'Angers offre pour ce même jour une médaille qui sera décernée à l'agriculteur du canton nord-est de Saumur seulement, dont l'exploitation aura été reconnue la mieux dirigée.

EXPOSITION. — Une Exposition d'instruments aratoires perfectionnés pour petite et grande culture, à laquelle pourront concourir les constructeurs de tous les départements et de l'étranger, aura lieu également à Saumur, place du Roi-René, le dimanche 13 juillet.

Deux médailles de vermeil, cinq médailles d'argent, six médailles de bronze et des diplômes seront décernés aux exposants.

Le Comice pourra acheter pour 4,500 fr. d'instruments qu'il jugera utiles de propager.

Après la distribution des primes, il y aura un banquet par souscription pour les membres du Comice. Les agriculteurs qui auront obtenu les premiers prix seront invités à ce banquet.

Demain dimanche, à l'église Saint-Pierre, à l'occasion de la fête patronale, messe en musique chantée par les élèves de l'Institution Saint-Louis.

Avant la grand-messe de 10 heures : Andante, allegro scherzo (X.).

Kyrie, Gloria, Sanctus et Agnus, musique de Th. Schliesser.

A l'offertoire : Ave Maria (Ch. Gounod). A la fin de la messe : Allegretto (X.).

M. Daniel Bac a réuni jeudi soir, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, un public nombreux et d'élite. La vieille et excellente réputation de l'un des bons comiques de la capitale nous dispense de tout éloge. Nous n'aurions donc qu'un succès de plus à enregistrer si nous ne voulions féliciter l'artiste privilégié des Variétés de la tâche qu'il s'est imposée en sortant des gasconnades par trop grivoises, sans cesser cependant de captiver et d'égayer amplement ses auditeurs.

Les soirées artistiques de M. Daniel Bac sont choisies avec soin. Toute oreille chatouilleuse peut l'entendre sans inconvénient, toute mère peut y conduire sa fille. C'est à cette délicatesse de sentiments que M. Bac doit d'être appelé sans cesse dans les salons du faubourg Saint-Germain et dans les établissements d'instruction les plus renommés.

Jeudi soir, cet excellent comique a été applaudi dans ses principales créations : le *Fusilier Bridé*, le *Père Bridé* ; il a été chaleureusement rappelé, surtout après la scène du garde-champêtre, *A propos d'un lapin*.

M. Bac a fait la lecture du poème dramatique de François Coppée, le *Naufrage*. Avec laiton, la verde, le feu qu'il a mis à reproduire cette scène terrible de l'enfant qui seul a échappé au naufrage, il a rendu plus frappantes toutes les horreurs d'une semblable situation, et son auditoire, vivement impressionné, ne menagea pas les bravos à l'intelligent lecteur qui sait donner des couleurs si vives à l'objet de son interprétation.

DEPÔT DE REMONTE D'ANGERS.

AVIS. — Le Comité d'achat du Dépôt de Remonte d'Angers procédera, dans les localités ci-après, aux achats de chevaux de selle et de trait, de 4 à 8 ans :

A Longué, le jeudi 3 juillet, à 9 heures.

A Saint-Clément-des-Levées, le jeudi 3 juillet, à midi.

A Doué, le vendredi 4 juillet, à 9 h. 1/2.

A Vihiers, le samedi 5 juillet, à 9 heures.

Et au Dépôt, à Angers, à 9 heures du matin, tous les jours, excepté pendant l'absence du Comité, les dimanches et jours de fêtes.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« D'après un très-ancien usage, les jeunes gens de nos campagnes venaient, le jour de la Fête-Dieu, avec leurs fusils enrubannés et le canon orné d'un bouquet, escorter le Saint-Sacrement à la procession. Chacun s'étant muni de poudre, on allait, après la cérémonie, faire un décharge devant l'église ou devant la cure. Cet antique usage s'est religieusement conservé à Verrie, petite commune voisine de Saumur, et sous les yeux de M. Demangeat.

« Tout s'était passé cette année comme à l'ordinaire, — le dimanche 15 juin, lorsque tout à coup est survenu un épouvantail, — dit-on.

« 1^o Est-il vrai qu'un gendarme se serait présenté à la fin de la procession de Verrie, et ait pris gravement les noms de tous ceux qui avaient tiré un coup de poudre ?

« 2^o Par ordre de qui le gendarme a-t-il agi ?

« 3^o Croit-on qu'il y ait délit ?

« Réponses demandées à qui de droit.

« On dit même, mais nous n'en pouvons rien croire, que les malheureux gendarmes ont été obligés de parcourir les communes des environs de Saumur pour s'assurer qu'il n'y avait pas eu de troubles occasionnés par les processions.

« A vrai dire, les processions, celles de la Fête-Dieu surtout, pourraient bien avoir un caractère séditieux ! »

Nous avons déjà entendu jaser et rire de cette aventure, et l'on se demandait pour quoi (si le fait est exact) cet excès de zèle. D'après les uns, on eût cherché à intimider les campagnards de Verrie, capitale de 300 habitants. — Armés de leurs vieux fusils de chasse, ces braves gens ne pourraient-ils pas profiter d'un jour de processions pour bouleverser la France ! — Non, répliquaient quelques autres, on aura voulu tout simplement éviter à nos gendarmes le beau spectacle de la manifestation des catholiques de Saumur, dont on avait quelque pressentiment.

Cette considération paraît à tous la plus plausible. Les gendarmes sont hommes de cœur, on le sait bien, et ils étaient capables de se laisser toucher par l'attitude recueillie des fidèles se rendant à l'église en église pour réciter les prières expiatoires.

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

« On nous apprend qu'un très-grand nombre d'électeurs de l'arrondissement de Segré, indignés de la défection de M. Louis Janvier de la Motte, ont résolu d'adresser à ce député infidèle sommation d'avoir à déposer le mandat qu'il a si déloyalement travesti. La position de M. Louis Janvier de la Motte à la Chambre n'est pas de celles que puisse tolérer le suffrage universel. En fait, l'arrondissement de Segré n'est plus représenté à la Chambre.

« M. Janvier de la Motte est devenu républicain à son aise ! Mais il ne peut être le député des républicains du collège de Segré puisque ceux-ci, — une infime minorité, d'ailleurs — ont voté pour un autre personnage. Quant à la majorité conservatrice, elle n'est pas représentée, elle est trahie par M. Janvier de la Motte. Il suit de là que M. Janvier de la Motte ne représentant plus la majorité et ne représentant pas la minorité, se représente tout seul, et ce n'est pas bien utile. En ce moment, les républicains, justes mais sévères, s'ingénient à trouver des articles de règlement terribles pour réfréner les écarts de parole des députés siégeant à la Chambre ; ne pourrait-on pas mettre aussi dans la loi électorale quelque article qui empêchât un député de tromper impunément ses électeurs ? »

LES NOUVELLES CARTES POSTALES.

A partir du 1^{er} juillet 1879, il sera mis à la disposition du public, dans tous les bureaux de poste et chez les préposés à la vente des timbres-poste, des cartes postales, à réponse payée, qui pourront être échangées à l'intérieur du territoire de la République et avec certains pays étrangers.

Ces cartes sont du prix de 20 et de 30 centimes.

Le destinataire d'une carte postale avec réponse peut se servir de la seconde partie pour correspondre soit avec l'expéditeur, soit avec toute autre personne sans avoir aucun port à payer. Avant de remettre cette seconde partie à la poste, il doit, toutefois, détacher la première partie qui porte son adresse.

La réponse payée n'est valable que pour le pays d'où la carte vient.

Les cartes peuvent être recommandées moyennant un supplément de 5 centimes par expédition.

La commission supérieure des prisons instituée au ministère de l'intérieur doit prochainement s'occuper d'une question des plus intéressantes : il s'agit de la réglementation du travail dans les établissements pénitentiaires.

Introduit d'abord dans les prisons comme simple moyen de moralisation, le travail a fini par être considéré par l'administration comme une source de revenus, comme un instrument de budget, et par les entrepreneurs comme un moyen de fortune rapide.

De là, des réclamations de la part des établissements privés, qui se plaignent, avec juste raison, de la concurrence qui leur est faite. Il est certain, en effet, que les industriels faisant par an 80 ou 100 millions d'affaires, comme la cordonnerie, par exemple, ne sauraient s'inquiéter des 3 ou 4 millions de produits venant des prisons ; il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit d'industries plus modestes, dont les affaires se chiffrent par 3 ou 4 millions. Celles-là peuvent être écrasées par un million ou un million et demi d'objets fabriqués par les prisons centrales.

Pour remédier autant que possible à cette situation, on propose plusieurs moyens.

Il s'agirait tout d'abord d'employer aux travaux des champs les détenus qui n'ont pas de métier et de développer ainsi les colonies agricoles pénitentiaires.

On propose, en second lieu, de n'établir dans les prisons que les industries qui ont pour but la fabrication des fournitures de l'armée ou des diverses administrations.

De cette manière au moins, les profits de la concurrence, que l'on pourrait toujours atténuer, reviendraient non à quelques entrepreneurs mais aux contribuables eux-mêmes.

Nous apprenons que le pourvoi de la femme Guyot, de Morton, condamnée à mort par la Cour d'assises de la Vienne, vient d'être rejeté.

On annonce, pour lundi prochain 30 juin, un phénomène astronomique des plus rares. La planète Mars éclipsera partiellement la planète Saturne, qu'elle ne peut entièrement recouvrir, parce que son diamètre apparent est beaucoup moindre. Il paraît que semblable événement ne s'est pas produit depuis l'an 37 de l'ère chrétienne, qui semble enlever tout espoir aux astronomes qui manqueraient cette occasion.

Les astrologues du moyen âge auraient pas manqué de tirer de graves conséquences d'un événement de cette nature.

CHATELLERAULT.

Dimanche dernier, vers deux heures de l'après-midi, les sieurs Menon (Louis), âgé de 19 ans, né à Ussauy ; Pignon (Paul), âgé de 20 ans, et Tardy (Louis), âgé de 13 ans, tous les trois domestiques chez M. Jallat (Martial), fermier à la Vallée, commune de Châtellerault, descendirent aux bords de la Vienne qui passe à 100 mètres de la ferme, pour se laver les pieds.

Menon, se sentant, ce jour-là, des dispositions pour la natation, déclara à ses camarades qu'il allait se baigner, et, en effet, quelques minutes après, il se mit à l'eau.

A peine était-il dans le ruisseau qu'un de ses compagnons, Paul Pignon, qui avait une plaisanterie qui devait avoir les plus funestes conséquences, lui dit : « Voici quel-

qu'un qui vient de ce côté; cache-toi bien vite. C'était faux; personne ne venait. Trompé par ce déplorable mensonge, Me-nan se cacha en effet sous l'eau, mais, hé-las! ne reparut plus. Ce que voyant, ses ca-marades donnèrent l'alarme. Plusieurs per-sonnes accoururent, et, avec un bateau, fi-rent des recherches qui durèrent jusqu'à la nuit tombante, sans amener la découverte du corps du noyé.

Ce n'est que le lendemain matin qu'on trouva enfin son cadavre au fond de l'eau; il fut remis aussitôt à sa famille.

LE MANS.

Les journaux du Mans annoncent le dé-part précipité de M. Beauvisage, directeur de la Société générale, agence du Mans. Il laisserait un déficit de 80,000 fr. Un mandat d'amener a été décerné contre lui.

En même temps qu'une plainte était dépo-sée au Mans par un inspecteur de la com-pagnie, la direction en déposait une à Paris au ministère de l'intérieur.

Les recherches ordonnées par le parquet du Mans ont amené l'arrestation de l'agent infidèle.

En quittant Le Mans M. Beauvisage s'é-tait retiré, dit-on, chez sa mère, aux envi-rons d'Abbeville. C'est là que les gendarmes l'ont arrêté.

NANTES.

L'inauguration du Tir de la garnison de Nantes a eu lieu avant-hier, à 2 heures, en-présence de M. le général de Cisse, com-mandant le 41^e corps d'armée, des généraux Clémour, Segré, Lepoittevin de la Croix et de tous les officiers de la garnison. M. le préfet y assistait, ainsi que M. le baron de Dion, maire de Carquefou, et un certain nombre d'invités.

Les deux premiers coups ont été tirés par le général de Cisse, M. Léonce Arnoux-Ri-vière, capitaine d'état-major, a continué le feu; puis sont venus successivement les offi-ciers de toutes armes et de tous grades, les invités et, enfin, plusieurs sous-officiers, ca-poraux et soldats, choisis dans les différentes armes. Celui qui a mis le plus de balles dans la cible est un militaire du 61^e de ligne, qui porte les galons de premier soldat: il a reçu du général en chef, à titre de récompense, une pipe et une biague.

(Espérance du peuple.)

— Jeudi, à 3 heures de l'après-midi, une explosion a eu lieu à Nantes, route de Ren-nes, dans les ateliers de M. Petit-Demaison, artificier demeurant place Saint-Pierre. Deux ouvriers, Berthe Chapin âgée de 23 ans, et Jeanne Charriot, âgée de 17 ans, ont été gravement brûlées au visage, aux mains et au dos.

Les premiers soins ont été donnés aux deux blessées par M. Poisson, étudiant en médecine, qui se trouvait par hasard sur les lieux. M. Lacambre a ensuite fait les pan-sements.

Cette explosion serait le résultat de l'im-prudence de la femme Corbie, contre-ma-tresse. Celle-ci aurait prié le sieur Pouquet d'allumer le poêle, qui est dans la salle d'ar-tifices, pour faire sécher une préparation pyrotechnique, laquelle, placée derrière le poêle, a pris feu et déterminé l'explosion.

Caisse d'Épargne de Saumur.

AVIS AUX DÉPOSANTS.

En exécution de l'art. 4 de la loi du 7 mai 1853, le conseil d'administration in-forme les intéressés que les dépôts ci-des-sous énoncés, abandonnés par leurs titulai-res depuis l'année 1849, seront, au 1^{er} janvier prochain, convertis en rentes sur l'Etat, et que toutes les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publica-tion, seront remises à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les ayant-droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre pro-chain, toutes les diligences nécessaires au-près de la Caisse d'Épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Les dénommés ci-dessous auront droit, au 31 décembre 1879, aux sommes ci-après désignées :

Livret n° 1256. — Dézée, Catharine, femme Deletang, Pierre, âgée de 33 ans au 30 juin 1839,

domestique chez M. Louvet, à Saumur. — dernière opération, 1^{er} juillet 1849, remboursement, aura droit à..... 110 f. 84

Livret n° 2490. — Lebeau, Eugène, 34 ans au 12 juin 1842, contre-maître mécanicien à Fontevault, — 17 juin 1849, remboursement..... 481 f. 20

Livret n° 3159. — Proust, Françoise, femme Rebeilleau, 32 ans au 16 juillet 1843, domesti-que à Aulnis, commune de Dampierre, — 11 fé-vrier 1849, remboursement..... 88 f. 26

Livret n° 3607. — Robin, François, 28 ans au 5 mai 1844, carrier à Champigny, com-mune de Souzay, — 11 mars 1849, rembourse-ment..... 115 f. 45

Livret n° 4518. — Berthelot, Renée, veuve Le-maitre, Mathurin, cuisinière, chez M. Prévost, à Briacé, commune de Villebriant, — 11 mars 1849, remboursement..... 86 f. 98

Livret n° 4526. — Richer, Louis, 29 ans au 15 mars 1846, journalier à Chacé, — 30 octobre 1849, remboursement..... 95 f. 27

Livret n° 4922. — Blot, Anne, veuve Auboux, François, 28 ans au 26 juillet 1846, coutu-rière, Saumur, — 11 février 1849, rembourse-ment..... 333 f. 95

Livret n° 5070. — Daviau, Louis, ouvrier cor-dier, rue de Fenet, Saumur, — 21 janvier 1849, remboursement..... 36 f. 66

Livret n° 5106. — Brard, Emile, fils de Florent et de Duperré, Anne, 10 ans au 22 novembre 1846, à Vernou-le-Fourier, — 25 mars 1849, rembour-sement..... 64 f. 27

Livret n° 5231. — Lemé, Clémentine, femme Ducoquet, Jean, 31 ans au 21 février 1847; le mari, contre-maître aux travaux du chemin de fer, Nantes, rue Richebourg, 84, — 11 mars 1849, remboursement..... 139 f. 36

Livret n° 5272. — Curieux, Victoire-Héloïse, 21 ans au 28 mars 1847, domestique, Saumur, — 15 avril 1849, remboursement..... 71 f. 34

Livret n° 5289. — Peguin, Louis, 32 ans au 25 avril 1847, gendarme à Vihiers, — 4 février 1849, remboursement..... 113 f. 25

Livret n° 5411. — Arsard, Pierre, 32 ans au 4 juillet 1847, domestique chez M. Cadieu, Saumur, — 4 janvier 1849, remboursement..... 67 f. 73

Livret n° 5412. — Mignon, Jeanne, 40 ans au 4 juillet 1847, domestique chez M. Druault, Saumur, — 7 janvier 1849, remboursement..... 67 f. 82

Livret n° 5604. — Cassegrain, Félicité, 25 ans au 1^{er} août 1847, domestique chez M. Achille Delaveau, Loudun, — 11 mars 1849, rembour-sement..... 45 f. 70

Livret n° 5527. — David, Louis, ouvrier bour-relier à l'École de cavalerie, Saumur, — 28 janvier 1849, remboursement..... 57 f. 06

Livret n° 5534. — Reuillé, Louis, 29 ans au 2 septembre 1847, tailleur de pierre, Villebriant, — 14 janvier 1849, remboursement..... 118 f. 63

Livret n° 5625. — Gaillard, Marie, veuve Li-sière, Urbain, domestique chez M. Gauchois, à Fontevault, — 14 janvier 1849, rembourse-ment..... 82 f. 36

Livret n° 5708. — Douaire, René, 24 ans au 19 décembre 1847, domestique chez M. Heslon, à Saint-Philibert-du-Peuple, — 28 janvier 1849, remboursement..... 53 f. 07

Livret n° 5721. — Maillet, Pierre, 20 ans au 19 décembre 1847, domestique chez M. Besson, Sau-mur, — 25 février 1849, remboursement..... 37 f. 01

Livret n° 5745. — Charriaud, Denis, 25 ans au 2 janvier 1848, tailleur de pierre, à Nan-tilly, Saumur, — 11 février 1849, rembourse-ment..... 100 f. 54

Livret n° 5747. — Lefèvre, Anne, femme Effray, Simon, le mari, marchand ferrant, place Saint-Michel, Saumur, — 11 février 1849, rembour-sement..... 212 f. 32

Livret n° 5748. — Fouché, Raul, ouvrier cor-donnier, rue de Fenet, Saumur, — 4 mars 1849, remboursement..... 106 f. 85

Livret n° 5751. — Richard, Marguerite, femme Duvau, Florent, 68 ans au 9 janvier 1848, Var-rains, — 25 mars 1849, remboursement..... 524 f. 37

Livret n° 5763. — Bréton, François, jour-nalier Vivy, — 28 janvier 1849, rembourse-ment..... 106 f. 61

Livret n° 5764. — Rousseau, Jeanne, femme Hardouin, Joseph, propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent, — 14 janvier 1849, rembourse-ment..... 49 f. 29

Livret n° 5767. — Epagneul, Henri-Joseph, fils de Henri, et de Sophie Senis, 16 ans au 9 janvier 1848, Annonces, — 4 février 1849, rembourse-ment..... 105 f. 26

Livret n° 5770. — Mabilieu, Marie, veuve Foucher, Paul, 70 ans au 9 janvier 1848, chape-lière, rue de Fenet, Saumur, — 4 mars 1849, remboursement..... 136 f. 02

Livret n° 5781. — Brisset, René, 30 ans au 16 janvier 1848, ouvrier marinier, Les Rosiers, — 14 janvier 1849, remboursement..... 310 f. 07

Livret n° 5832. — Paudras, François, 39 ans au 6 février 1848, journalier chez M. Subault, Aubergiste, Saumur, — 25 mars 1849, rembour-sement..... 205 f. 35

Livret n° 5845. — Baranger, Etienne, 33 ans au 13 février 1848, domestique chez M. Robert, aux Landes, commune de Denezé, — 28 juillet 1849, remboursement..... 101 f. 49

Livret n° 5850. — Thibault, Pierre, lam-piste, Saumur, — 21 janvier 1849, rembour-se-ment..... 48 f. 16

Livret n° 6066. — Leguay, Jean, cantonnier, — 22 avril 1849, versement..... 95 f. 25

Livret n° 6077. — Adiseur, Louis-Michel, fils de Louis, et de Chateignier, Jeanne, 13 mois au 20 mai 1849; le père, charron à Saint-Cyr-la-Lande, — 3 juin 1849, versement..... 62 f. 31

Livret n° 999. — Seheil, Joachim, 62 ans au 14 octobre 1838, natif de Sarrelouis (Bas-Rhin), em-ployé à l'École de cavalerie, Saumur, — 23 octo-bre 1838, versement..... 916 f. 81

Rentes 3 0/0 : 80 fr. — Rentes 4 1/2 0/0 : 20 fr. — Rentes 5 0/0 : 20 fr.

Total général..... 5,316 f. 81 c.

Faits divers.

La population de Londres. — Londres est la ville la plus peuplée du monde. Sa popu-lation est de plus de trois millions et demi d'habitants, ou, si nous ajoutons la popula-tion des faubourgs, de quatre millions et demi. Cette population égale celle de vingt-deux autres grandes villes prises ensemble dans le Royaume-Uni. Elle égale presque celle de Paris, Vienne et Berlin réunis, ou, en y comprenant ses faubourgs, elle égale la population des capitales de la France, de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie.

La superficie de cette grande cité est de 422 milles carrés, soit un carré ayant plus de 41 milles de chaque côté; de telle sorte que la densité de la population est de 29 mille 322 habitants par mille carré, et que chaque habitant est à une distance de 44,04 yards de son voisin.

Un saut périlleux. — Un saut d'une audace inouïe a eu lieu le 21 mai aux chutes du Niagara, raconte le *New-York Herald*. A la suite d'un pari, un nommé Peer, de Teeterville (Ontario); s'est élancé d'un pont suspendu du Niagara dans les eaux écumeuses du fleuve. La hauteur est de 192 pieds (64^m). Un millier de spectateurs assistaient à ce saut périlleux, sur les deux rives du Niagara.

Peer avait revêtu pour la circonstance un appa-reil de sauvetage en caoutchouc; il avait le nez, la bouche et les oreilles protégées par des éponges, et une sorte de harnais placé sous les bras. La chute n'a duré que quatre secondes. Des canotiers l'ont recueilli aussitôt. Il ne s'était fait aucun mal.

Nouvelles à la main.

Le retour à Paris. — Un député-journaliste répu-blicain disait, jeudi matin, à l'un de ses journalis-teurs :

En bien, vous devez être content, ce n'est plus le boulanger, la boulangère et le petit mi-tron que nous ramenons de Versailles; c'est bel et bien 800 faiseurs de brioches, interrompit le pa-tenant.

À la recherche d'appartements. — Le monsieur. — Vous dites que vous en avez plusieurs ?

Le concierge. — Oui, monsieur.

Le monsieur. — A quel prix ?

Le concierge. — A douze cents francs et au-dessus.

Le monsieur. — Et rien au-dessous ?

Le concierge, narquois. — Pardon, nous ayons la cave !

Un mari plaide en séparation pour incompati-bilité d'humeur.

Pendant le procès, il perd sa mère légitime. Un ami, qui ignorait ce décès, le rencontre.

— Eh bien ! vous avez plaidé en séparation ; qu'avez-vous obtenu ?

— Mieux que je n'osais l'espérer : j'ai obtenu le veuvage.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 1,500 ACTIONS

DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DITE

ROYAL LONDON PANORAMA

PANORAMA ROYAL DE LONDRES

En formation au capital de 1,500,000 francs.

Sous le patronage artistique de :

M. GARNIER, Commandeur de la Légion d'Hon-

neur, Membre de l'Institut et de l'Académie

Royale de Peinture de Londres ;

BOULANGER, Chevalier de la Légion d'Hon-

neur.

Le Conseil d'administration sera entièrement nommé par l'assemblée des Actionnaires.

Le Panorama Royal de Londres est évidemment appelé à un avenir des plus rémunérateurs. Sa situation est au centre de Londres.

En se basant sur le succès que ce genre d'expo-sition obtient chez nos voisins, on ne doit pas se tromper en fondant les plus brillantes espérances sur les résultats certains qu'obtiendra la Société. On peut dès à présent estimer le revenu net à 30 0/0 du capital, c'est donc un placement qui, en quatre années, permettra aux souscripteurs de rentrer dans leurs déboursés.

Les dividendes se paient par semestres les 1^{er} juillet et 1^{er} janvier de chaque année.

Les 1,500 actions sont offertes au public au prix d'émission et payables comme suit :

En souscrivant... 125 fr. }
A la répartition... 125 fr. } 500 francs.
Au 1^{er} septembre... 125 fr. }
Au 1^{er} novembre... 125 fr. }

Les versements anticipés bénéficieront d'un inté-rêt de 5 0/0.

On peut souscrire dès maintenant, soit directe-ment, soit par correspondance. Sont acceptés comme espèces tous coupons échéant en juillet pro-chain.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les Mercredi 2, Jeudi 3 et vendredi 4 Juillet
Au siège de la Société Générale d'émissions
14, AVENUE DE L'OPÉRA, 14

L'admission des actions à la cote officielle sera demandée immédiatement.

Envoi franco des statuts sur demande affranchie.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabri-cant de coffres-forts a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la cons-truction de ses coffres-forts. Reconus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incom-parable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Incomparable Eau de Toilette, sans Acide ni Vinaigre

COSMYDOR

Paris, 28, rue Bergère, Se vend partout 1^{er} 50 le flacon.

Phthisie, Toux opiniâtres, Bronchites. — Voir aux annonces Capsules Dartois.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral-gies, constipations, glaires, vents, aigreurs, ac-idités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, co-liques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-ments, oppression, congestion, névrose, in-somnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se le-vant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Plüskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-turnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac, jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec-tions de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-paru sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. Léon PUYLET, instituteur à Cheys-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en méde-cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. ROUSSEAU, épici-er, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

